



**POSTAUX
DE PARIS**

N° 4

Novembre 2014



L'avenir du facteur et des distris, c'est à nous de le décider !

ÉDITO

Tous les métiers et les services sont confrontés à des bouleversements sans précédent. Ces changements et cette dégradation subie au quotidien par les postiers, résultent de choix politiques et économiques délibérés qui visent à instaurer la concurrence entre les salariés, à supprimer massivement des emplois et à geler les salaires. Depuis 15 ans, les réorganisations à la distribution se succèdent tous les 2 ans. Pour accélérer le processus et le rendement des agents, La Poste a mis en place des organisations qui aggravent les conditions de travail et dégradent la qualité de service. Depuis 15 ans, La Poste a récupéré des milliards d'euros pour augmenter ses bénéfices, sa « *marge opérationnelle* » comme elle aime à le dire. Mais à quel prix pour le personnel ? Tournées et positions disparues, découpages mal faits, sécabilité, etc. La Poste a même du mal à garder les jeunes agents tant le métier est devenu pénible. Tout un symbole.

Baisse du trafic : nous ne sommes pas dupes

Depuis des années, on nous sert la même tambouille : concurrence, horaires non faits et baisse du trafic. Voilà pour la litanie patronale. Mais la réalité est hélas plus dure pour les postiers : charges et cadences accrues, fatigue et troubles physiques, usure morale, remise en cause de la vie familiale. D'autre part, La Poste organise elle-même la baisse de trafic dans la maison mère en détournant les flux vers des filiales qu'elle a elle-même créée cela afin de casser les emplois sous statut et en CDI afin d'organiser la précarité et réduire les coûts salariaux. Mais les postiers ne sont pas dupes et refusent de cautionner cette perversité. Nous n'acceptons pas que la Poste casse notre métier, le dévalorise pour mieux compromettre son avenir et confier l'activité à des filiales qu'elle a elle-même créé faute de concurrence.

Les facteurs aiment leur métier, sont fiers de rendre service à la population et veulent exercer dans de bonnes conditions.

Le volume et le poids de la charge de travail, la réalité de la distri aujourd'hui, les « *futurs* » services à la personne, nécessitent l'arrêt de toute nouvelle organisation. Plus que jamais, le grade de 2.1 doit être imposé et il faut en finir avec le manque de reconnaissance, les promotions à la tête du client et sans respect des règles élémentaires de déroulement de carrière. L'essentiel des postiers restent en classe 1 avec des salaires dérisoires, c'est inacceptable. A la distri, les carrières sont bloquées avec comme seule possibilité de devenir des « *super* » rouleurs. Non, il faut de réelles possibilités d'évolution et de réelles perspectives. Il faut gagner le 13^{ème} mois ainsi qu'une prime de vie chère pour les postiers de Paris où la vie est devenue inabordable et où se loger est un véritable casse-tête.

Partout où les luttes ont été menées, La Poste a reculé.

A nous de montrer ce qu'est la solidarité. En nous unissant, en luttant collectivement, nous ferons valoir nos revendications. La CGT appelle le personnel à faire des mois à venir, des mois de lutte et de victoire. Rien ne nous sera donné gratuitement par la direction.

Ensemble, ne laissons pas notre métier nous échapper, ensemble construisons notre avenir pour :

- ▶ Le maintien et l'augmentation des emplois, un volant de remplacement à 25% minimum
- ▶ L'arrêt de la sécabilité
- ▶ Le respect de la tournée une et indivisible
- ▶ le droit au week-end et à la vie de famille
- ▶ une promotion liée à l'ancienneté avec pyramide des emplois permettant un vrai déroulement de carrière
- ▶ le grade de 2.1 minimum
- ▶ le 13^{ème} mois
- ▶ 1700 euros minimum

1) Normes et cadences : la direction annonce en fin l'ouverture d'une négociation !



Depuis de nombreuses années, la CGT exige l'ouverture de négociations sur les normes et cadences. Le personnel et les facteurs dénoncent depuis longtemps les différences entre les comptages de la direction et la réalité du terrain. Cette différence criante entre le travail réel et ce que « prescrit » la direction génère souffrance et incompréhension. La mécanisation, les nouvelles procédures, les nouveaux matériels, les nouvelles organisations ont engendré des gains de productivité accaparés uniquement par l'employeur. Pour la CGT, il est grand temps de redéfinir les normes et cadences à la distri.

1 minute 30 pour un recommandé : une aberration !!!

Chaque facteur a en tête la norme retenue par La Poste pour distribuer un recommandé : 1 minute 30. Qui peut sérieusement penser que distribuer un recommandé ne prend qu'1 minute 30 ??? Sauf à penser que Paris est une ville sans immeubles et sans étages... Il faut sonner, attendre à l'interphone, monter les étages, faire signer le recommandé, redescendre, tout ça en 90 secondes ? De la même façon, La Poste considère qu'un facteur se déplace à la vitesse de 5 km/h soit la vitesse d'un bon marcheur !!!

Les cadences de tri sont elles appliquées unilatéralement par La Poste et gare à celui qui serait au-dessous des cadences... Jamais ces normes et cadences n'ont été négociées. De même, La Poste ne compte que ce qu'elle veut compter. Un grand nombre d'activités du facteur ne sont jamais prises en compte.

Aujourd'hui une brèche est ouverte et il faut revoir tous ces chiffres. N'oublions pas que ce sont ces normes qui définissent le cadre des reprises d'emplois et les réorganisations. Il faut d'urgence les redéfinir.

Quid du rôle social du facteur ?

Chaque jour, le facteur est amené à renseigner des gens sur sa tournée : un automobiliste ou un piéton qui cherche son chemin, un usager qui a besoin de produits ou d'un service postal, qui a besoin de remplir un document administratif ou un formulaire, etc. Notre métier est un métier de contact humain. La Poste le sait bien et elle valorise l'image du facteur dans sa communication.

Dans la réalité, c'est tout autre chose. La Poste ne peut utiliser cette image et le travail réalisé par les facteurs et dans le même temps tout faire pour rendre notre métier invivable et infaisable dans la vraie vie. **Le rôle social, à dimension profondément humaine de notre métier doit être reconnu.**

Cela passe par la négociation de nouvelles normes et cadences qui tiennent compte de la réalité de notre métier mais également par une revalorisation salariale conséquente.

2) Habillement et port de la tenue : baisse de la dotation et nouvelles règles, un sale coup pour les agents

Après plusieurs mois d'échanges, la direction de La Poste a présenté les nouvelles mesures concernant la dotation de l'habillement et l'attribution de l'indemnité de nettoyage.

Le port de la tenue obligatoire sera intégré dans les critères d'entretien annuel d'appréciation à partir de Mars 2015. Une indemnité annuelle de 12 euros 06 (1 euro/mois !!!) sera versée à chaque agent en relation avec le public et de 3.50 euros pour les services hors contact public. Le versement de cette dernière aura lieu au mois de décembre 2014.

C'est encore au personnel de payer de sa poche l'entretien de la tenue : un scandale !

Une honte et une insulte faite au personnel qui devra encore assurer seul et à ses frais l'entretien de sa tenue. La Poste répond à une revendication légitime par un profond mépris. De plus, en intégrant le port de la tenue dans les critères pour la notation, La Poste en fait un outil répressif. Ainsi, 2 éléments seront désormais obligatoires. Et gare aux contrevenants !

Ces mesures ont recueilli l'aval de 5 organisations syndicales (CFDT, FO, SUD, CFTC, UNSA).

Les postiers subiront une baisse de 8% de la dotation et une indemnité de nettoyage complètement dérisoire. La CGT demande le maintien intégral et l'amélioration de la dotation, l'accès à tous les articles du catalogue et l'augmentation de l'indemnité de nettoyage.

3) Quel avenir pour les postiers parisiens ?

Les choses vont très vite et la direction avance à marche forcée sous prétexte de baisse d'activité : casse de l'emploi, nouvelles activités non rémunérées et conditions de travail qui se dégradent avec par exemple non seulement la distribution de l'imprimé publicitaire mais également la préparation des liasses comme cela a été annoncé à Paris 7, bureau expérimental en la matière. Notre conception du métier de facteur est de répondre à des besoins humains, de proximité, avec le service public, à l'opposé des politiques actuelles qui veulent transformer les facteurs en vendeurs, mis en concurrence les uns contre les autres, aguichés par quelques bons cadeaux et misérables primes. Nous ne considérons pas les usagers comme des clients, contraints de sortir le porte-monnaie pour bénéficier de services autrefois gratuits. Et nous ne considérons pas le métier de facteur comme celui d'un simple distributeur de courrier ou vendeur de produits postaux. Non, ce métier est bien plus que ça et il y a urgence à redonner tout son sens au métier de facteur et au service public de La Poste. A Paris, la population a augmenté de plus de 4%. Les constructions d'immeubles se multiplient et les besoins en services postaux sont plus importants. Il faut donc arrêter de supprimer des tournées. Il y a des besoins auxquels il faut répondre. Cela passe par des embauches et une revalorisation du métier.

Il y a nécessité de NE RIEN CÉDER, de LUTTER LOCALEMENT pour L'EMPLOI, les conditions de travail mais il est évident que TOUTES LES DISTRIS ENSEMBLE devront être dans L'ACTION et créer un RAPPORT DE FORCE FAVORABLE pour gagner dans L'UNITÉ sur les SALAIRES, LES EMPLOIS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

4) Trafic : une baisse d'à peine 3% mais une productivité en hausse de près de 20% !

En 10 ans, la charge de travail a augmenté de près de 20%. Car si on nous bassine avec la baisse du trafic (*qui est de l'ordre de 3%*), la baisse des effectifs est elle de plus de 28 % (*de 320 000 en 2001, on est passé à moins de 230 000 postiers*). Pas étonnant, dans ces conditions que la charge de travail ait augmentée dans des proportions considérables. De plus, la mise en place de la tournée unique a permis à La Poste d'accroître encore plus la productivité en supprimant des hauts le pied mais en alourdissant les caddys, les vélos et en dégradant le service rendu aux usagers (*remise plus tardive*).

Vos droits

Sécabilité inopinée

La sécabilité inopinée est **illégal**, tout agent est en droit de refuser ce travail supplémentaire. Seuls les jours de sécables figurant dans les organigrammes peuvent être imposés par la direction. Toute autre forme de sécabilité se fait donc au volontariat et doit évidemment être compensée. Toute autre sécabilité doit être refusée par les agents.

Reliquats et congés

La Poste voudrait les remettre en cause, les réduire et les imposer selon son bon vouloir et ses intérêts. A chaque attaque à l'encontre des droits, acquis et intérêts des travailleurs, elle trouvera la CGT. Le report des congés n'est pas soumis au bon vouloir d'un chef d'établissement. Les directions ont l'obligation de se conformer au BRH de 1986 qui régit les règles en matière de congés. Nous rappelons que le principe de la hiérarchie des normes en vigueur dans nos entreprises oblige les directions à appliquer la réglementation la plus favorable à l'agent. La CGT appelle les agents à faire respecter leur droit, à refuser ces atteintes constantes à la dignité. Elle leur demande de faire notifier par écrit tout refus de congés (quelle que soit la période ou le nombre de jours demandés). Nous interpellons le Siège chaque fois que ce sera nécessaire.

Promotion : mettre fin à l'injustice

Aucune transparence, aucune justice et encore moins de respect dans les critères de promotion. Le critère de l'ancienneté (*le plus juste*) est écrasé au profit du droit divin du N+2. Et c'est au prétexte qu'il y aurait trop d'excellentes candidatures (*38.000 l'année passée*) que la Poste instaure un niveau supplémentaire et franchit un pas de plus vers le clientélisme. Il y aura donc dorénavant au-dessus "*d'Excellentes candidatures*", "*Candidature de niveau Exceptionnel*". Cela vise à ce que dorénavant l'ancienneté soit de moins en moins le critère qui compte. La CGT s'est toujours opposée à ces appréciations de candidature qui sont en rupture totale avec des règles et critères de promotion devant être transparents et égaux pour tous. Ils doivent être nationaux, unifiés et communs à tous les statuts, métiers, grades et services.

La CGT revendique :

- ▶ 25.000 promotions minimum (*soit 10% des effectifs*) par le dispositif à l'ancienneté, tout grade et statut confondu, s'ajoutant aux RAP et REP.
- ▶ Un dispositif de rattrapage pour les reclassés pour qu'ils bénéficient tous et toutes d'une promotion.
- ▶ Des promotions sur tous les grades.
- ▶ Le doublement garanti de la rémunération entre l'embauche et la fin de carrière (*soit pour ACC 1.2, 2400 euros en fin de carrière*).

Un chiffre : - 562

C'est le nombre d'emplois supprimés au courrier à Paris alors que dans le même temps (2011-2014) la population de Paris a augmenté de plus de 100000 habitants !!! Cherchez l'erreur.



La CGT vous remet le « Mémo » des postiers, un guide pratique où figurent en détail vos droits : les congés, le temps de travail, le salaire, les ASA, le contrat de travail, la maladie, la mutation, la promotion, la retraite, l'entretien d'appréciation, la carrière, le bulletin de salaire, etc. etc. ainsi que les avantages dont peuvent bénéficier les postiers.

Demandez ce guide aux militants CGT, c'est gratuit et c'est un outil indispensable pour se défendre au quotidien.



**Élections CT-CAP-CCP / La Poste
Du 1er au 4 décembre 2014**

**Pour bien vivre
son travail**



LE VOTE

